



► Égypte - Système de formation en alternance: Promouvoir une transition fluide entre l'école et le travail décent pour les enfants en âge de travailler



Répond aux critères suivants

- Réactivité
- Pertinence
- Reproductibilité
- Efficacité



Principales parties prenantes

Ministère de l'Éducation et de la Formation technique (MOETE), Unités régionales du Système de formation en alternance (RUDS), Fédération des industriels égyptiens (FEI), Alexandria Business Association (ABA), Centre national de développement des ressources humaines (NCHRD), Agence allemande de coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit-GIZ), y compris son initiative d'Amélioration du système égyptien de formation en alternance (EEDS) et l'Initiative d'enseignement technique polyvalent en Égypte (TCTI).

► Description

Afin de garantir que les garçons et les filles des communautés vulnérables puissent accéder à une éducation et à une formation professionnelle de qualité, ACCEL Égypte a travaillé à l'amélioration du Système égyptien de formation en alternance (*Dual Education System-DES*) déjà en place, que gère le ministère de l'Éducation et de la Formation technique (MOETE). Ce système unique en son genre consiste en un enseignement technique et professionnel de trois ans qui combine une formation dans un établissement d'EFTP (enseignement et formation techniques et professionnels) et une formation en entreprise. Le succès de ce dispositif repose actuellement sur une importante collaboration du MOETE avec le secteur privé, qui compte plus de 3 500 entreprises participantes offrant une formation à plus de 55 métiers (dans les secteurs agricole, industriel, commercial et hôtelier) pour environ 50 000 apprentis.

La période de formation de trois ans commence par une phase préparatoire de six semaines en établissement scolaire. Au cours de ces trois années, les apprentis passent deux jours par semaine à l'école et quatre en entreprise. Ils passent les vacances scolaires en entreprise et bénéficient également d'une période de congé annuel de 30 jours. Cette formation en alternance est régie par un contrat, offre un cycle complet d'apprentissage d'une profession spécifique et mène à une qualification reconnue.

Bien que le système DES soit en place depuis 1992, le projet a toutefois identifié des possibilités d'amélioration, telles que la définition du statut des apprentis et des droits et responsabilités des acteurs concernés, ou encore une meilleure spécification du temps de formation et du type de travail que les apprentis peuvent réaliser.

Sous la direction du ministère de l'Éducation et de la Formation technique, le projet ACCEL Africa de l'OIT et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) ont travaillé à l'amélioration du système DES grâce à une approche multidimensionnelle comprenant des amendements législatifs, le renforcement des capacités et l'élaboration de programmes de formation.

Depuis 1992, GIZ Égypte (anciennement GTZ) apporte un soutien technique à la mise en œuvre du système DES (anciennement connu sous le nom de *Moubarak-Kohl*) au nom du gouvernement allemand.

GIZ s'emploie à soutenir la gouvernance de ce système d'alternance, à améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation dans les écoles et les établissements de formation, à former les enseignants et les formateurs, à soutenir l'expansion du système et à augmenter le nombre d'élèves inscrits.



«Au début, je n'avais pas aimé l'idée de m'inscrire à cette formation en alternance. Je voulais aller dans une école secondaire normale. Mais après avoir commencé la formation, j'ai compris à quel point il s'agissait d'une opportunité sans égal. J'étudie le programme scolaire normal tout en apprenant une profession et en accumulant de l'expérience pour avoir de meilleures opportunités d'emploi après l'obtention de mon diplôme. En plus, j'ai un revenu mensuel stable qui m'aide à réduire les dépenses de mes parents. Même si je suis très jeune, je suis financièrement indépendante. En même temps, je suis au courant de mes droits et responsabilités au travail. Je ne permettrai à personne de m'exploiter ou de toucher à mes droits. Au final, j'ai aussi appris à éviter d'être impliquée dans des travaux dangereux. Mon rêve est de devenir ingénieure.»



► Shahd, 16 ans, École secondaire AL Baidaa d'enseignement technique en alternance

► Processus



¹ Consultez les projets GIZ: [Amélioration du système égyptien de formation en alternance \(EEDS\)](#) et [Soutien technique à l'Initiative d'enseignement technique polyvalent \(TCTI\)](#).

² Décret n° 215 de 2021 portant Liste des travaux dangereux pour les enfants « [القوى العاملة](#) » تصدر قراراً وزاريًا لتحديد نظام تشغيل وتدريب الأطفال. Visitez https://youtu.be/kaDK9_cEq9U.

► Bonnes pratiques

Égypte - Système de formation en alternance: Promouvoir une transition fluide entre l'école et le travail décent pour les enfants en âge de travailler



► Facteurs de réussite

Les principaux facteurs de réussite de cette bonne pratique sont les suivants:

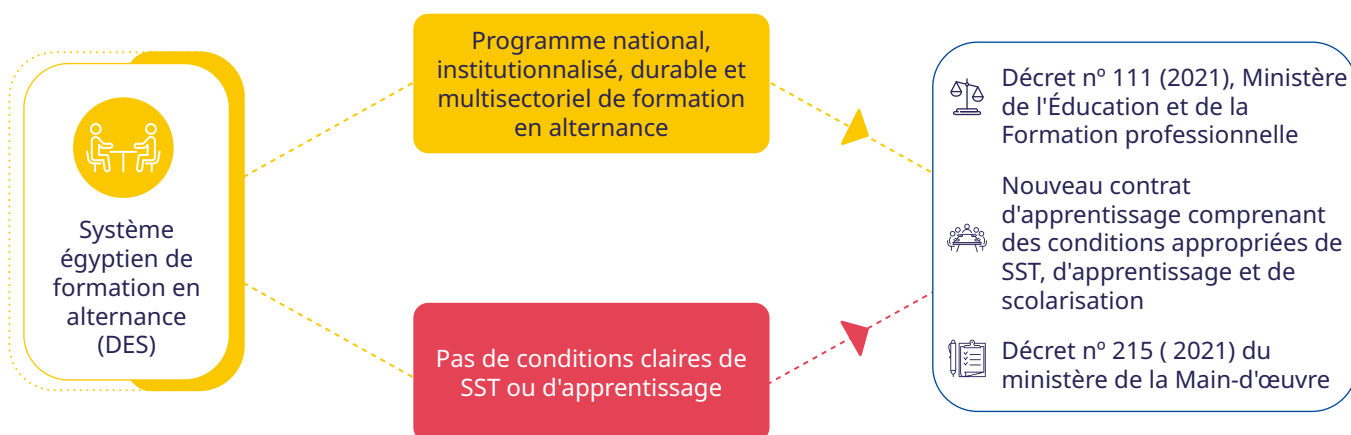
- 1** Le Système de formation en alternance DES actuellement en vigueur en Égypte.
- 2** Le Plan d'action national approuvé et lancé par le gouvernement égyptien juste avant la mise en œuvre du projet ACCEL Africa en Égypte met l'accent sur «le renforcement des programmes d'enseignement technique, de formation professionnelle et d'apprentissage» pour lutter contre le travail des enfants.
- 3** Le cadre politique ici présenté a ouvert la voie au ministère de l'Éducation et de la Formation technique pour apporter les modifications nécessaires au Système de formation en alternance DES et aux législations y afférentes, à l'instar du Décret n° 111/2021 susmentionné.
- 4** Ce nouveau décret a permis le renforcement des capacités des acteurs du système DES afin de garantir que les normes de l'OIT relatives au travail des enfants soient bien appliquées, atténuant ainsi le risque que de telles formes d'apprentissage mènent involontairement au travail des enfants.
- 5** Ce décret a également permis des changements comportementaux et pragmatiques dans les entreprises impliquées dans le système DES par l'intermédiaire des organisations d'employeurs et des Unités régionales. Elles ont ainsi dû s'adapter aux conditions imposées par le nouveau contrat d'apprentissage.
- 6** L'identification et la collaboration d'un partenaire (GIZ) qui travaillait déjà à l'amélioration des conditions générales du système DES en Égypte et disposait des moyens d'assurer le respect des nouvelles exigences grâce à des contrôles de conformité en entreprise ont apporté une valeur ajoutée significative au projet.

³ Les Unités régionales du Système de formation en alternance (RUDS) sont des unités de coordination/médiation entre le ministère de l'Éducation et de la Formation technique et les établissements offrant des possibilités de formation pour coordonner leur collaboration, offrir des opportunités de formation et coordonner le système DES dans les gouvernorats d'Égypte.

► Bonnes pratiques

Égypte - Système de formation en alternance: Promouvoir une transition fluide entre l'école et le travail décent pour les enfants en âge de travailler

► Figure 1 : Des partenariats synergiques ayant un effet multiplicateur sur les résultats



Emploi des jeunes: Modèle de soutien à la formation professionnelle



En résumé

Cette bonne pratique présente deux caractéristiques essentielles:

La **première** est qu'il faut **rechercher les politiques en vigueur et les programmes institutionnalisés destinés aux enfants vulnérables et/ou en situation de travail des enfants, et les évaluer** pour garantir que les normes afférentes au travail des enfants soient bien respectées. Cela est sans aucun doute préférable à l'élaboration de nouveaux programmes et politiques. Cela permet de concentrer les efforts sur l'adaptation de mécanismes connus pour être efficaces dans une certaine mesure, mais néanmoins en-deçà des normes du travail de l'OIT en général et des normes relatives au travail des enfants en particulier. Dans le cas présent, il existait un système national, institutionnalisé et largement répandu de formation professionnelle en alternance. Ses conditions de mise en œuvre ont néanmoins nécessité des adaptations pour assurer une transition sûre entre école et travail. **Les interventions ont dû être menées au plus haut niveau avant de les appliquer pratiquement sur le terrain, au niveau des écoles et de la formation en entreprise.**

La **deuxième** caractéristique essentielle est qu'après avoir procédé à l'examen de ces politiques et programmes, **les changements pertinents à opérer ont dû être institutionnalisés**, comme cela a été ici le cas **grâce à un nouveau décret, mais également à des contrats d'apprentissage révisés**. En outre, les entreprises et les secteurs concernés ont dû être sensibilisés et formés afin de modifier leur comportement et les conditions d'apprentissage sur le terrain.